

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 4

Artikel: Les comptes annuels de 1923
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnement postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

1. Les comptes annuels de 1923	45
2. Les commentaires de la presse sur le vote du 17 février	47
3. Les résultats officiels de la votation du 17 février 1924	50
4. A la commission syndicale suisse	50
5. Au Bureau international du travail	51
6. Le droit de l'ouvrier	52

Pages

7. Dans les fédérations syndicales suisses	52
8. Economie publique	54
9. Politique sociale	56
10. Mouvement international	57
11. Etranger	59
12. Bibliographie	60
13. Situation du chômage à fin février 1924	60

Les comptes annuels de 1923

Les comptes pour l'année 1923 ne nous apportèrent aucune surprise. Le déficit budgétaire prévu de 10,000 francs ne se produisit pas, grâce à l'augmentation des recettes. Cependant, l'état de la fortune a diminué, parce que la Commission syndicale a décidé de faire remise d'une créance de 9500 fr. et qu'une somme de 10,000 fr. a été prélevée de la caisse de l'Union syndicale en faveur des syndicats allemands dans la détresse.

Les recettes totales furent de fr. 173,646.97, dont fr. 112,414.41 proviennent des cotisations des fédérations et fr. 55,000.— de la subvention fédérale. Le reste provient de ristournes, d'intérêts et de la vente d'imprimés.

Les dépenses se subdivisent en trois chapitres principaux: I. Buts généraux, II. Cotisations et subventions, III. Comité syndical et secrétariats.

Il n'y a pas beaucoup à dire sur les dépenses figurant au premier de ces postes. Elles furent effectuées conformément aux prévisions budgétaires, sauf celles concernant le congrès syndical; celui-ci ayant été renvoyé, la dépense qui devait en résulter fut de ce fait épargnée. Les dépenses pour l'initiative douanière restèrent au-dessous des prévisions budgétaires. Par contre, le mouvement en faveur de l'assistance-chômage occasionna des dépenses plus élevées que celles qui avaient été prévues. Cela est dû aux frais d'impression et aux indemnités de déplacement payées à l'occasion de la conférence des 25 et 26 février 1923.

Le chapitre II renseigne sur les subventions versées. Le montant prévu au budget pour cotisations à la Fédération syndicale internationale fut dépassé. La F.S.I. ayant demandé le versement d'une cotisation spéciale extraordinaire qui lui fut accordé.

Les cotisations à la Commission centrale d'éducation ouvrière sont calculées au prorata des cotisations statutaires payées à l'Union syndicale suisse.

Les subventions accordées aux secrétariats ouvriers marquent encore toujours une tendance à la hausse. Dans les comptes de 1923 figurent pour la première fois Argovie et Genève. Le montant de ces subventions a passé, au cours du dernier exercice, de 13,700 fr. à 20,500 fr. S'il est peu réjouissant de constater que certains secrétariats ne se tirent d'affaire qu'à grand'peine et grâce à une forte compression de dépenses, il est cependant nécessaire de les aider à se maintenir durant cette période de crise. Dans de nombreuses régions, la disparition de ces secrétariats entraînerait certainement celle des organisations syndicales.

Dans ce même chapitre des subventions figurent les 10,000 fr. versés aux syndicats allemands. Il n'est donc pas étonnant si les prévisions budgétaires furent dépassées.

Par contre, au chapitre III, il fut possible de réaliser quelques petites économies. La diminution du poste: délégations est due en partie au renvoi du congrès syndical. Les dépenses pour traitements concernent 10 personnes, dont 6 à Berne et 4 à Zurich.

La fortune de l'Union syndicale suisse est, à la fin de l'exercice 1923, de fr. 97,825.96 contre fr. 110,443.— l'année précédente.

Le secrétariat de l'Union syndicale tient encore d'autres comptes à côté de ceux de la caisse principale: la caisse de la Commission centrale d'éducation ouvrière, pour laquelle nous n'avons pas à faire de rapport en ce moment, mais en temps et lieu à la commission elle-même, puis les comptes de la souscription de l'Union fédérative en faveur des caisses de chômage des fédérations en 1922. Les dits comptes furent présentés l'année dernière. Il ne s'agissait cette année que de procéder à la liquidation de ce fonds. Le reliquat de 14,000 fr. fut réparti entre quelques fédérations qui eurent tout particulièrement à souffrir de la crise.

Le fonds de lutte n'a reçu que de minimes sommes au cours de l'exercice 1923.

Les comptes du lock-out des ouvriers du bois de 1922 et ceux de la grève des ouvriers du bois de Bâle furent égalisés à quelques francs près.

Les comptes de l'initiative douanière furent liquidés; les recettes et les dépenses se balancent.

Les comptes du Comité central référendaire contre la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques furent bouclés en ce qui concerne la campagne référendaire proprement dite. Les comptes définitifs de la campagne sont en préparation.

Le solde de 6780 fr. de l'œuvre en faveur de la Russie affamée fut réparti comme suit: à la Fédération syndicale internationale 6000 fr., à l'œuvre en faveur de la Ruhr 780 fr.

L'œuvre en faveur de la Ruhr a produit fr. 13,217.36. Le solde de ce fonds, du montant de fr. 1046.16, fut versé au compte de l'œuvre en faveur de la classe ouvrière affamée d'Allemagne.

Cette dernière œuvre de secours avait reçu à fin 1923 une somme de fr. 42,151.87. Ce montant a servi jusqu'ici aux frais d'hospitalité d'enfants allemands et à l'envoi quotidien de lait à Francfort et à Mannheim.

L'œuvre de secours en faveur des syndicats allemands a produit jusqu'à fin 1923 23,580 fr., sans comp-

	Comptes 1923			Budget 1924
	Caisse principale	Secrétariat ouvrier de Zurich	Total	
	Fr.	Fr.	Fr.	
Recettes.				
1. Cotisations statutaires des fédérations	112,414.41	—	112,414.41	100,000
2. Imprimés	264.50	—	264.50	—
3. Intérêt, ristourne	5,030.16	537.90	5,568.06	5,000
4. Subvention fédérale	21,263.74	33,736.26	55,000.—	55,000
5. Remboursements	400.—	—	400.—	—
Dépenses.	139,372.81	34,274.16	173,646.97	160,000
<i>I. Buts généraux.</i>				
6. « Gewerkschaftliche Rundschau » et « Revue syndicale » :				
1. Impression et expédition	13,775.13	—	13,775.13	13,000
2. Collaborateurs et traductions	622.50	—	622.50	600
7. Correspondances syndicales	645.10	—	645.10	1,000
8. Statistique syndicale allemande et française	2,987.—	—	2,987.—	3,000
9. Procès-verbaux et imprimés:				
1. Congrès syndical	—	—	—	5,000
2. Commission syndicale	1,106.65	—	1,106.65	1,000
10. Autres imprimés	1,813.30	—	1,813.30	5,000
11. Actions générales:				
1. Initiative douanière	7,341.—	—	7,341.—	—
2. Assistance-chômage	1,916.—	—	1,916.—	—
<i>II. Cotisations et subventions.</i>	30,206.68	—	30,206.68	28,600
12. Cotisations:				
1. Fédération syndicale internationale	4,867.30	—	4,867.30	5,000
2. Commission centrale d'éducation	14,051.80	—	14,051.80	13,000
13. Subventions aux cartels syndicaux cantonaux pour leur secrétariat:				
1. Argovie	fr. 1000.—*			1,000
2. Bâle-Campagne	» 1500.—			2,000
3. Genève	» 2000.—*			2,000
4. Glaris	» 2000.—			2,500
5. Grisons	» 1500.			1,500
6. Lucerne	» 1000.			1,000
7. Neuchâtel	» 1000.			1,000
8. St-Gall	» 1500.			1,500
9. Schwyz	» 1000.			1,500
10. Soleure	» 1000.			1,000
11. Tessin	» 5000.			5,000
12. Thurgovie	» 1000.			1,000
13. Oberland zurichois	» 1000.—	20,500.—	20,500.—	1,000
14. Cotisations et subventions à d'autres organisations (y compris fr. 10,000.— aux syndicats allemands)	10,200.35	13.60	10,213.95	1,000
<i>III. Comité syndical et secrétariats.</i>	49,619.45	13.60	49,633.05	41,000
15. Traitements	40,750.—	22,540.—	63,290.—	65,000
16. Traductions	595.20	—	595.20	1,000
17. Délégations, conférences, congrès	5,307.30	1,353.50	6,660.80	9,000
18. Installation de bureau et matériel	5,345.05	103.45	5,448.50	4,000
19. Location, lumière, nettoyage, chauffage	6,998.10	4,963.70	11,961.80	12,000
20. Ports, téléphone, télégraphe	2,119.15	925.21	3,044.36	3,000
21. Journaux, périodiques, livres	1,690.63	1,132.70	2,823.33	2,000
22. Assurances	730.90	—	730.90	1,000
23. Impôts	227.50	—	227.50	1,000
	63,763.83	31,018.56	94,782.39	98,000
<i>I. Buts généraux.</i>	30,206.68	—	30,206.68	28,600
<i>II. Cotisations et subventions.</i>	49,619.45	13.60	49,633.05	41,000
<i>III. Comité syndical et secrétariats</i>	63,763.83	31,018.56	94,782.39	98,000
Dépenses totales	143,589.96	31,032.16	174,622.12	167,600
Recettes totales	139,372.81	34,274.16	173,646.97	160,000
Excédent de dépenses	— 4,217.15	+ 3,242.—	— 975.15	— 7,600

* Ces subventions n'étaient pas dans le budget de 1923.

Cotisations versées par les fédérations à l'Union syndicale en 1923

Fédérations	Cotisations arriérées payées pour 1922	1923		Par trimestre	Trimestres	1923 Sommes			
		Membres payants							
		à 80 Ct.	à 40 Ct.						
1. Ouvriers du bois et bâtiment	—	12,053	—	Fr.	Fr.	Fr.			
2. Ouvriers du vêtement et du cuir	3489.40	2,404	697	2410.60	4	9,642.40			
3. Relieurs	—	582	596	550.50	1	655.41			
4. Fédération des choristes et corps de ballet	96.—	123	—	176.—	4	704.—			
5. Cheminots	—	37,996	—	24.60	4	98.40			
6. Ouvriers des communes et de l'Etat	—	10,416	—	7599.20	4	30,396.80			
7. Commerce, transports et alimentation	—	8,065	3,241	2083.20	4	8,332.80			
8. Chapeliers	—	185	67	1937.10	4	7,748.40			
9. Lithographes	—	829	—	43.70	4	174.80			
10. Métallurgistes et horlogers	—	33,147	3,443	165.80	4	663.20			
11. Papier et arts graphiques	—	1,202	363	7173.70	4	28,694.80			
12. Employés des postes	—	7,549	—	276.70	4	1,106.80			
13. Personnel de la broderie	—	1,109	582	1509.80	4	6,039.20			
14. Employés des télégraphes	75.60	362	—	280.—	4	1,120.—			
15. Ouvriers des téléphones et télégraphes	—	1,557	—	72.50	4	290.—			
16. Ouvriers du textile en fabrique	—	5,037	6,087	311.40	4	1,245.60			
17. Ouvriers du textile à domicile	—	—	3,860	1616.20	4	6,464.80			
18. Typographes	—	—	4,750	386.—	2	772.—			
19. Mécaniciens-dentistes	—	205	—	950.—	4	3,800.—			
20. Personnel des banques, Zurich	400.—	400	—	41.—	4	164.—			
	4061.—	127,971	20,936	80.—	3*	240.—			
Cotisations arriérées de 1922						108,353.41			
Total des cotisations pour 1923						4,061.—			
						112,414.41			

* La Fédération des employés de banques de Zurich s'est dissoute au 1er octobre 1923.

ter les sommes envoyées directement par les fédérations aux organisations professionnelles sœurs.

Tous les fonds gérés par l'Union syndicale suisse se montaient à fin 1923 en chiffre rond à 176,000 fr.

Il ressort de ce court exposé, qu'au point de vue purement administratif l'Union syndicale a dû faire face à un travail considérable, et nous sommes heureux de constater que ce grand travail donna confiance et qu'il fut apprécié par chacun.

Le développement de la situation financière de l'Union syndicale suisse depuis 1909.

Année	Sommes au bilan	Fortune	Souscriptions
	Fr.	Fr.	Fr.
1909	49,857.15	9,454.99	26,736.92
1910	43,453.90	12,232.63	7,770.57
1911	36,391.82	12,963.34	10,950.93
1912	26,396.93	13,621.41	1,398.10
1913	28,237.59	8,019.88	5,851.—
1914	31,797.22	9.30	16,559.20
1915	28,160.97	10,345.66	—
1916	28,163.82	13,466.01	4,672.35
1917	45,566.08	10,885.95	10,554.25
1918	70,651.73	19,141.72	6,420.—
1919	119,697.43	30,534.22	8,950.—
1920	143,254.02	36,088.35	103,743.40
1921	225,340.69	97,963.44	548,310.35
1922	196,313.30	110,443.52	238,943.76
1923	174,622.—	97,825.96	128,855.11

Terminons par quelques remarques concernant le budget pour 1924. Une comparaison avec les comptes de 1923 ne marque pas de grandes différences. Des dépenses extraordinaires ne sont pas à prévoir. Seules les subventions aux secrétariats ont augmenté. La situa-

tion nous oblige à de grandes économies si l'on veut finalement que les dépenses balancent les recettes. Il est dès lors indiqué de renoncer pour le moment à réaliser certains désirs qui se sont fait jour dernièrement quant au développement de nos institutions.



Les commentaires de la presse sur le vote du 17 février

L'importance de ce vote nous engage à donner à titre documentaire les impressions de la presse. Nos lecteurs les compareront certainement avec intérêt.

La Liberté (catholique):

« Le dégoût du travail qui s'est manifesté par le vote d'hier est l'indice affligeant d'un état pathologique de notre corps social. Le travail a donc cessé, pour beaucoup, d'être une loi naturelle de la vie; on le supporte en le détestant, parce qu'il faut bien travailler pour vivre; on n'y trouve plus la satisfaction et la fierté qu'y mettaient les générations antérieures. Et pourtant, combien le joug du travail ne s'est-il pas allégé grâce aux mille perfectionnements du progrès, grâce aux multiples garanties de sécurité et d'hygiène! »

La Gazette de Lausanne (conservatrice):

« Notre industrie étant placé devant l'obligation de baisser les salaires ou de prolonger la durée du travail, les partisans de la révision voulaient, dans l'intérêt des ouvriers, que l'on choisît le moindre mal.

Appelé à choisir entre ces deux moyens, le peuple, dans sa majorité, s'est prononcé contre la prolongation du travail. Il en résulte que beaucoup d'industries se-